Publié le 21/03/2024

Délibération n°2024.03.19.15

	République Française	
	Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève	
	Extrait du registre des délibérations	
	Communauté de communes du Clermontais	
Date de la convocation	Mercredi 13 Mars 2024	**Séance du Mardi 19 Mars 2024**
Président de séance	M. Claude REVEL	L'An Deux Mille Vingt-quatre, le dix-neuf Mars à 17 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de Paulhan, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL.
Secrétaire de séance	Mme Isabelle SILHOL	
	Votes **: 36**	
Présents : **29**	Pour : **36**	
Absents : **9**	Contre : **0**	
Représentés : **7**	Abstention : **0**	
Rapporteur	Claude VALERO	Vice-président en charge de la Culture et du Patrimoine

Etaient présents : Olivier BERNARDI (Aspiran), Marina BOURREL (Brignac), Myriam GAIRAUD (Cabrières), Claude REVEL (Canet), Jean FRADIN (Canet), Reine GRENOVILLE (Canet), Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Daria PICARD (Ceyras), Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), Jean-François FAUSTIN (Clermont l'Hérault), Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), Jean-Luc BARRAL (Clermont l'Hérault), Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault), Olivier BRUN (Fontès), Sébastien VAISSADE (Liausson), Jean-Philippe OLLIER (Lieuran-Cabrières), Sophie COSTEAU (Mérifons), Patrick-Albert JAURES (Mourèze), Francis BARDEAU (Nébian), Bernard COSTE (Octon), Claude VALERO (Paulhan), Christine RICARD (Paulhan), Bertrand ALEIX (Paulhan), Grégory GUERIN (Paulhan), Isabelle SILHOL (Péret), Joseph RODRIGUEZ (Saint-Félix-de-Lodez), Jean-Claude CLOZIER (Salasc), Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault).

Absents représentés : Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par Olivier BERNARDI (Aspiran), Christiane FULCRAND (Canet) représentée par Reine GRENOVILLE (Canet), Georges ELNECAVE (Clermont l'Hérault) représenté par Jean-Luc BARRAL (Clermont l'Hérault), Isabelle LE GOFF (Clermont l'Hérault) représentée par Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault) représenté par Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), Sylvie VERY-MALMON (Nébian) représentée par Francis BARDEAU (Nébian), Sophie ROYON (Paulhan) représentée par Claude VALERO (Paulhan).

Absent(e)s : Arnaud MOULS (Canet), Gérard BESSIERE (Clermont l'Hérault), Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), Franck RUGANI (Clermont l'Hérault), Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), Marc CARAYON (Lacoste), Aleksandra DJUROVIC (Paulhan), Gérald VALENTINI (Valmascle), Laurent ALBERT (Villeneuvette).

Théâtre le Sillon - Approbation des conventions de partenariat avec le collège du Salagou et le lycée René Gosse dans le cadre de la saison 2023-2024

Considérant que dans le cadre d'une démarche d'Education Artistique et Culturelle avec l'ambition de touche 100 % des élèves, le Théâtre le Sillon s'associe avec le Collège du Salagou et le lycée René Gosse pour la saison 2023/2024.

Le Théâtre veille à programmer des spectacles qui soient accessibles aux publics scolaires et accompagne les élèves dans leur découverte de ces œuvres et la rencontre avec les équipes artistiques. Les équipes pédagogiques du Collège du Salagou et du lycée René Gosse s'approprient les projets culturels proposés par le Théâtre et s'attachent à favoriser l'acquisition de connaissances et de savoir des élèves, faisant le lien entre les contenus artistiques et les objectifs pédagogiques.

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois, adressé au Président ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. : le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20240321-2024-03-19-15-DE
Date de télétransmission : 21/03/2024
Date de réception préfecture : 21/03/2024

Considérant qu'une convention détermine et précise les modalités d'intervention entre la Communauté de communes et les deux établissements scolaires.

L'objet de la convention vise ainsi à définir et préciser les conditions du partenariat établi entre le Théâtre les deux établissements scolaires pour la saison 2023-2024 et s'articule autour de plusieurs axes :

- La découverte de spectacles,
- La mise en œuvre de projets artistiques et culturels,
- L'amélioration de la communication.

Des spectacles seront présentés aux élèves du collège et du lycée pour la saison 2023/2024.

Le Théâtre prendra en charge 4h d'intervention de Brice CARAYOL sur la base de 55€ HT de l'heure et un transport dans le cadre d'une convention tripartite entre la compagnie, le Collège du Salagou et le Théâtre Le Sillon, rédigée par la compagnie Machine Théâtre.

Concernant le lycée, le Théâtre prendra en charge 90 heures d'interventions de Brice CARAYOL et Luc SABOT pour les options Théâtre et les transports des intervenants. Le Théâtre prendra en charge une partie du coût des contrats de cession des spectacles, des déplacements, repas et hébergement des compagnies, du gardiennage éventuel du site ainsi que les droits d'auteurs, soit tous les autres frais non pris en charge par le Lycée via Le Pass Culture.

La Communauté de communes met à disposition sous sa responsabilité le personnel aux relations publiques, techniques, administratifs et pédagogiques afin d'assurer dans les meilleures conditions possibles la réalisation des manifestations prévues.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur VALERO et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

- **APPROUVE** les conventions de partenariat avec le collège du Salagou et le lycée René Gosse dans le cadre de la saison 2023-2024, telles que présentées en pièce annexe,
- **AUTORISE** Monsieur le président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance, Isabelle SILHOL	Le Président de la Communauté de communes du Clermontais, Claude REVEL

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois, adressé au Président ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. : le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

le Sillon
SCÈNE CONVENTIONNÉE D'INTÉRÊT NATIONAL
ART EN TERRITOIRE
à Clermont l'Hérault et dans le Clermontais

Salagou Cœur d'Hérault
Communauté de communes du
CLERMONTAIS

CONVENTION DE PARTENARIAT
Saison 2023-2024
Ref : 23COET01

Entre les soussignés :

La Communauté de Communes du Clermontais
Théâtre LE SILLON, Scène conventionnée d'intérêt national Art en Territoire à Clermont-l'Hérault et dans le Clermontais
Adresse du siège : Espace Marcel Vidal - 20, avenue Raymond Lacombe- BP 40 - 34800 Clermont-l'Hérault
Adresse de correspondance **: Théâtre - Allées Salengro – 34800 Clermont-l'Hérault**
Numéro S.I.R.E.T. : 234 400 355 00034 - code APE 8411 Z
Téléphone : 04 67 88 03 01
Représenté par **Monsieur Claude REVEL,** en sa qualité de Président
Ci-après dénommé **« Le Théâtre »** d'une part

ET

Le Collège du Salagou
7 Avenue Paul Valéry – BP 91 - 34800 Clermont-l'Hérault
Téléphone : 04 67 96 04 31 – Fax : 09 71 48 65 36
Mail : ce.0341366a@ac-montpellier.fr
Représenté par **Madame Nathalie BONNET,** en sa qualité de Principale
Ci-après dénommé **« Le Collège »** d'autre part

Préambule

En accord avec les grandes orientations de politiques publiques définies par la **CGEAC** et dans l'esprit de la **circulaire interministérielle n°2013-073 du 5 mai 2013**, Le **Théâtre Le Sillon et le Collège du Salagou** s'associent dans une démarche **d'Education Artistique et Culturelle avec l'ambition de toucher 100% des élèves,** dans une logique de **parcours** et de **progressivité**.

Le Théâtre veille à programmer des **spectacles** qui soient accessibles aux publics scolaires et **accompagne** les **élèves** dans leur **découverte de ces œuvres et la rencontre avec les équipes artistiques**. **L'équipe pédagogique** du Collège du Salagou s'approprie les projets culturels proposés par le Théâtre et s'attache à **favoriser l'acquisition de connaissances et de savoirs** des élèves, faisant le lien entre les contenus artistiques et et les objectifs pédagogiques, garantissant ainsi les **trois piliers de l'EAC telle que définie dans les textes officiels.**

Le partenariat avec le collège du Salagou permet d'ouvrir le dialogue sur une **ambition conjointe d'éducation d'un futur citoyen averti et critique, capable d'exercer un choix éclairé**.

Article 1 : Objet de la convention – Les axes principaux

La présente convention a pour but de définir et de préciser les conditions du partenariat établi entre Le Théâtre et le Collège pour la saison 2023-2024. Ce partenariat s'articule autour de plusieurs axes :

1.1 Découverte de spectacles

Le **Théâtre** s'engage à faciliter l'accès des élèves et du personnel à des œuvres de spectacle vivant par le biais de différentes actions :

- Une programmation adaptée et variée, présentée sur et hors temps scolaire
- L'accompagnement personnalisé du porteur de projet au sein de l'établissement
- La mise en place d'outils (dossiers pédagogiques, formations, etc.) avec l'appui du Service Educatif

1.2 Mise en œuvre de projets artistiques et culturels

Des **projets d' actions culturelles** peuvent être mis en œuvre par les établissements scolaires :

- dans le cadre des **dispositifs de l'Education Nationale**
- dans le cadre des **dispositifs proposés par les collectivités territoriales**
- initiés par **l'établissement ou le Théâtre.**

Le Collège et **le Théâtre** déterminent ensemble en fin d'année scolaire quels projets ils souhaitent mettre en œuvre l'année suivante. Le Théâtre, avec l'appui de son **Service Educatif**, accompagne le/les enseignant(es) dans le montage des projets puis dans leur réalisation. **L'artiste intervenant(e)** est associé(e) à cette élaboration le cas échéant.
Les projets sont cofinancés : par l'établissement, le Théâtre et les partenaires publics tels que le Conseil Départemental de l'Hérault, la DRAC Occitanie et/ou la Région Occitanie.
Les projets mis en place pour la **saison 2023-2024** sont détaillés dans l'article 2 la présente convention.
Les actions menées feront objet d'un **bilan et d'une évaluation**, communiqués aux différents partenaires.

Le Collège, représenté par son chef d'établissement, s'engage à soutenir et suivre le montage de projets des enseignants, par l'intermédiaire d'une **personne référente culture** nommée au sein du Collège. Il/elle est le/la référent(e) du **Théâtre** pour la communication entre les deux structures et les projets mis en place.

1.3 Faciliter la communication

Le Collège s'engage à faciliter la communication et la relation entre la communauté éducative, les élèves, leurs familles et le Théâtre par différentes modalités :

- Organiser une présentation succincte de la programmation aux personnels enseignants par le service des relations publiques et/ou l'enseignant(e) en charge du Service Educatif en début d'année scolaire.
- Diffuser auprès des enseignants, des élèves et des familles les supports de communication du Théâtre : programmes, affiches, flyers...

Le Collège s'engage à apposer le logo du Théâtre sur toute communication concernant les projets réalisés en partenariat avec le Théâtre en précisant les partenaires financiers relatifs à chaque projet. Le Théâtre fournira la liste éventuelle en fonction des projets engagés.

Article 2 : Conditions d'exécution – Les projets 2023-2024

2.1 La diffusion des œuvres

● Pour la saison 2023-2024, les **spectacles** suivants sont présentés aux classes :

▪ *Quand vient le silence*, La Raffinerie → 4 classes de 3ème
Au collège les 28 et 29 novembre 2023

▪ *P.E.C.S*, Le cri de l'armoire → 1 classe de 3ème et 1 classe de 4ème
Au collège le mercredi 17 janvier 2024 de 8h à 12h

▪ *2 soeurs*, Le cri de l'armoire→ 1 classe de 3ème et 1 classe de 4ème
A Nébian le vendredi 19 janvier 2024 à 14h30

▪ *Un océan d'amour*, La salamandre → 2 classes de 5ème
A Saint Félix de Lodez le vendredi 15 mars 2024 à 14h30

● Des **Impromptus artistiques** seront présentés à **tous les élèves de 6ème et de 5ème**, par des **élèves de l'option théâtre du lycée René Gosse** de Clermont l'Hérault, des **amateurs des ateliers adultes du Théâtre** et les **élèves de la Classe compagnon.**
Ces Impromptus seront programmés au printemps 2024.

2.2 Les actions culturelles

● **Dispositifs départementaux**

▪ Pas d'AET **Du collège à la scène** pour 2023-2024

▪ La classe **compagnon** (3è 2) bénéficie du **dispositif AET – pratique artistique**.
16h d'atelier théâtre seront proposées aux élèves entre **décembre 2023 et mars 2024** avec un projet de restitution au collège pour les classes de 5ème.
L'intervenant, Brice Carayol (compagnie Machine Théâtre), permettra de créer des liens entre le collège et le lycée René Gosse où il assure des interventions auprès des élèves de l'option théâtre.

● **A l'initiative du Théâtre et du collège**

→Le Compagnonnage
Le Collège du Salagou engage les **élèves de la classe de 3ème 2** dans un projet de compagnonnage.
Pensé comme un aboutissement au parcours EAC de l'élève durant ses quatre années au collège, la classe compagnon permet à l'élève :

- **d'approfondir sa découverte** du théâtre et des arts vivants grâce à un parcours de spectacles
- **de préciser sa connaissance** des disciplines, des esthétiques et de leur vocabulaire spécialisé
- **de développer sa capacité** à exprimer ses émotions, à mener et/ou participer au débat d'idées, **partager** son point de vue, aiguiser son sens critique dans le cadre de temps d'échanges, de rencontres avec les membres de l'équipe du Théâtre, des équipes artistiques et/ou d'autres élèves (notamment ceux de l'option théâtre du lycée René Gosse)
- **de s'initier** à la pratique artistique dans le cadre d'ateliers au long cours
- **de développer sa connaissance** du Théâtre Le Sillon, des métiers qui y sont représentés grâce à des rencontres et des immersions avec les membres de l'équipe

Le parcours de la classe compagnon pour l'année 2023-2024 :

- Les élèves assistent à **5 spectacles** durant la saison
- Un projet de **pratique artistique** sera mené entre décembre et mars, incluant une présentation du travail devant des élèves
- Des **rencontres régulières** et conviviales ont lieu entre les élèves et **l'équipe du Théâtre,** afin de parler des métiers, de revenir collectivement sur ce qui aura été vu, d'échanger librement... Ces rencontres sont organisées dans l'établissement, selon un calendrier déterminé à l'avance avec l'enseignante
- Des **rencontres avec les équipes artistiques** sont proposées, à chaque fois que cela est possible
- Des **rencontres** auront lieu à plusieurs reprises avec les **élèves de l'option théâtre** du lycée René Gosse

	Spectacle	Cie	Représentation
Parcours Compagnons	Quand vient le silence	La raffinerie	Sur temps scolaire au collège mercredi 29 novembre
	Deux sœurs + PECS	Le cri de l'armoire	Sur temps scolaire au collège mer 17 janvier et à Nébian vendredi 18 janvier à 14h30
	Der Lauf	Vélocimanes associés	Hors temps scolaire à Paulhan Ven 26 janvier à 19h30
	Artistes au lycée	Olivier Letellier / Tréteaux de France	Sur temps scolaire au lycée René Gosse entre le 2 et le 5 avril
	Un atelier de pratique artistique sur 16h entre décembre et mars		

Projet de pratique artistique :

Brice Carayol (Machine Théâtre) va s'associer à la classe compagnon du collège du Salagou. Son action s'inscrit dans le cadre de l'initiation à la pratique artistique dans le cadre scolaire dans le but de permettre aux élèves d'aiguiser leur esprit critique et leur réception du spectacle vivant en les impliquant dans un projet de création.

Planning des ateliers théâtre :

- Jeudi 14.12 de 10h à 12h : 2h → 2X1h en demi groupe
- Jeudi 11.01 10h à 12h : 2h → 2X1h en demi groupe
- Jeudi 25.01 10h à 12h : 2h → 2X1h en demi groupe
- Mardi 06.02 de 14h à 16h : 2h → 2X1h en demi groupe
- Jeudi 07.03 de 9h à 12h : 3h → classe entière
- Jeudi 21.03 de 9h à 12h : 3h → classe entière
- Jeudi 04.04 de 10h à 12h : 2h → classe entière
- Jeudi 04.04 de 14h à 16h : 2h → représentations

Ce projet fait l'objet d'une convention tripartite entre la compagnie Machine Théâtre, le Collège du Salagou et le Théâtre Le Sillon, rédigée par la compagnie Machine Théâtre.

Il est financé à hauteur de 931€ TTC par le Département de l'Hérault dans le cadre du dispositif AET – Pratique artistique, par le collège et le Théâtre.

Article 3 : Droits et obligations des parties

3.1 Engagements du Théâtre

Le Théâtre s'engage à réaliser les actions décrites dans l'article 2, pour lesquelles il dispose du droit de représentation et s'est assuré du concours des artistes dont il est l'employeur.
Le Théâtre mettra à disposition le personnel technique et administratif du Théâtre afin d'assurer dans les meilleures conditions possibles la réalisation des manifestations prévues.

3.2 Engagements du Collège

3.2.1. Mise à disposition des lieux
Le Collège s'engage à fournir, pour les manifestations prévues dans son enceinte, un lieu d'intervention en ordre de marche et d'assurer le service général et de sécurité du lieu.

3.2.2. Transport
Le Collège s'engage à organiser et prendre en charge le transport des élèves.

3.2.3. Droit à l'image
Le Collège s'engage à recueillir les autorisations parentales de droit à l'image pour chaque élève concerné par le projet.

3.2.4. Eléments budgétaires

<u>Les tarifs 2023-2024</u>

- **Billetterie :**

6€ par élève / Gratuit pour les accompagnateurs
Financement de la billetterie par le Pass culture sur la base des offres émises par Le Sillon pour :

- 2 ***sœurs*** / Vendredi 18 janvier / 2 classes de 3ème
- ***Der lauf*** / Vendredi 26 janvier / 1 classe de 3ème
- ***Un océan d'amour*** / Vendredi 15 mars / 2 classes de 5ème

Artistes au lycée : gratuit

<u>**Participation financière du collège et modalités de paiement**</u>

- Le collège finance le spectacle ***Quand vient le silence*** de la compagnie La Raffinerie sur la base de **700€ par représentation**, soit **2100€ via le Pass culture sur la base des offres émises par la compagnie La Raffinerie.**
- Le collège finance le spectacle ***P.E.C.S*** de la compagnie Le cri de l'armoire sur la base de **527,5€ TTC par représentation,** soit **1055€ TTC via le Pass culture sur la base des offres émises par la compagnie Le cri de l'armoire.**
- Dans le cadre du **Compagnonnage**, le Collège financera 162.03€ TTC sur présentation d'une facture par la cie Machine Théâtre dans le cadre de **l'AET pratique artistique** lié aux interventions de Brice Carayol / Cie Machine Théâtre et dans le cadre d'une convention tripartite entre la compagnie, le Collège du Salagou et le Théâtre Le Sillon, rédigée par la compagnie Machine Théâtre.

<u>**Participation financière du Théâtre et modalités de paiement**</u>

- Dans le cadre du **Compagnonnage**, le Théâtre prendre en charge 4h d'intervention de Brice Carayol sur la base de 55€ HT de l'heure et un transport dans le cadre d'une convention tripartite entre la compagnie, le Collège du Salagou et le Théâtre Le Sillon, rédigée par la compagnie Machine Théâtre

Article 4 : Annulation – Force majeure

La présente convention ne pourra être résiliée qu'en cas de force majeure par lettre recommandée avec accusé de réception par l'une ou l'autre des parties.

Article 5 : Compétences juridiques

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du tribunal administratif de Montpellier, après épuisement des voies amiables.

Fait à Clermont l'Hérault, le 21/03/2024
En deux exemplaires

Pour le Collège du Salagou
La Principale
Nathalie BONNET

Pour le Théâtre le Sillon
Le Président de la Communauté de Communes
Claude REVEL

CONVENTION DE PARTENARIAT
Saison 2023-2024
Ref : 24COET01

Entre les soussignés :

La Communauté de communes du Clermontais

Théâtre LE SILLON, Scène conventionnée d'intérêt national Art en Territoire à Clermont-l'Hérault et dans le Clermontais

Adresse du siège : Espace Marcel Vidal - 20, avenue Raymond Lacombe- BP 40 - 34800 Clermont-l'Hérault

Adresse de correspondance **: Théâtre - Allées Salengro – 34800 Clermont-l'Hérault**

Numéro S.I.R.E.T. : 234 400 355 00034 - code APE 8411 Z

Téléphone : 04 67 88 03 01

Représenté par **Monsieur Claude REVEL**, en sa qualité de Président

Ci-après dénommé **« Le Théâtre »** d'une part

ET

Le Lycée René Gosse

72 rue Victor Hugo- 34800 Clermont-l'Hérault

Téléphone : 04 67 88 43 80

Représenté par **Monsieur Jean-Yves VIAIN,** en sa qualité de Proviseur

Ci-après dénommé **« Le Lycée »** d'autre part

Préambule

Le **Théâtre Le Sillon et le Lycée René Gosse** s'associent dans une démarche **d'Education Artistique et Culturelle.**

Le Théâtre veille à programmer des **spectacles** qui soient accessibles aux publics scolaires et **accompagne** les **élèves** dans leur **découverte de ces œuvres et la rencontre avec les équipes artistiques**. **L'équipe pédagogique** du lycée s'approprie les projets culturels proposés par le Théâtre et s'attache à **favoriser l'acquisition de connaissances et de savoirs** des élèves, faisant le lien entre les contenus artistiques et les objectifs pédagogiques.

Article 1 : Objet de la convention – Les axes principaux

La présente convention a pour but de définir et de préciser les conditions du partenariat établi entre Le Théâtre et le Lycée pour la saison 2023-2024. Ce partenariat s'articule autour de plusieurs axes :

1.1 Découverte de spectacles

Le **Théâtre** s'engage à faciliter l'accès des élèves et du personnel à des œuvres de spectacle vivant par le biais de différentes actions :

- Une programmation adaptée et variée, présentée sur et hors temps scolaire,
- L'accompagnement personnalisé du porteur de projet au sein de l'établissement,
- La mise en place d'outils (dossiers pédagogiques, formations, etc.) avec l'appui du Service Educatif.

Le Lycée, représenté par son chef d'établissement, s'engage à soutenir et suivre le montage de projets des enseignants, par l'intermédiaire d'une **personne référente culture** nommée au sein du lycée. Il/elle est le/la référent(e) du **Théâtre** pour la communication entre les deux structures et les projets mis en place.

Les projets mis en place pour la **saison 2023-2024** sont détaillés dans l'article 2 la présente convention.

1.2 Soutien au projet de pratique artistique pour les élèves inscrits en option Théâtre

Le **Théâtre** organise des actions à destination des élèves suivants l'option Théâtre du niveau seconde à la Terminale : parcours de spectacles, ateliers/rencontres avec des artistes programmés au Théâtre, rencontres avec l'équipe du Théâtre, passerelle avec la classe Compagnon du collège du Salagou à Clermont l'Hérault.

Ce volet fait l'objet d'une **convention de partenariat tripartite pour l'encadrement de l'enseignement artistique entre le lycée, le Théâtre Le Sillon et la structure artistique associée le Théâtre des 13 vents (CDN de Montpellier).**

Les projets sont cofinancés : par l'établissement, le Théâtre et les partenaires publics tels que la DRAC Occitanie et/ou la Région Occitanie.

Les actions menées feront objet d'un **bilan et d'une évaluation**, communiqués aux différents partenaires.

1.3 Faciliter la communication

Le Lycée s'engage à faciliter la communication et la relation entre la communauté éducative, les élèves, leurs familles et le Théâtre et diffuser les supports de communication du Théâtre : programmes, affiches, flyers…

Le Lycée s'engage à apposer le logo du Théâtre sur toute communication concernant les projets réalisés en partenariat avec le Théâtre en précisant les partenaires financiers relatifs à chaque projet. Le Théâtre fournira la liste éventuelle en fonction des projets engagés.

Article 2 : Conditions d'exécution – Les projets 2023-2024

2.1 La diffusion des œuvres

Pour la saison 2023-2024, les élèves de l'option théâtre assistent aux spectacles suivants :

- *Ce que j'appelle oubli* – Garniouze Inc. Vendredi 6 octobre 2023 à 19h30 à Aspiran,
- *Quand vient le silence* – La Raffinerie. Jeudi 30 novembre 2023 à 16h au collège de Clermont l'Hérault,
- *2 sœurs* – Le cri de l'armoire. Vendredi 19 janvier 2024 à 19h30 à Nébian,
- Spectacles programmés dans le cadre d'Artistes au lycée du 2 au 5 avril 2024.

En partenariat avec le Théâtre, Le Lycée accueille le spectacle *PECS* de la compagnie le Cri de l'Armoire le jeudi 18 janvier 2024 à 10h00 pour une représentation scolaire.

2.2 La co-organisation du temps fort « Artistes au lycée »

Le Théâtre et le lycée René Gosse co-organisent la semaine « **Artistes au lycée** », du mardi 2 au vendredi 5 avril 2024, dans les locaux extérieurs et intérieurs du lycée, proposant des spectacles, des ateliers et interventions artistiques tout au long de la semaine, à destination des élèves et certaines représentations ouvertes au tout public.

Pour l'édition 2024, les spectacles suivants sont programmés au lycée :

- *Boum !*, Usé inné > le 4 avril 2024 à 13h00 (1 représentation scolaire, ouverte aux extérieurs sur inscription auprès du Théâtre),
- *Rapprochons-nous*, La Mondiale Générale > le 4 et 5 avril 2024 (2 représentations scolaires et 1 représentation tout public le 4 avril 2024 à 19h30),
- *Maintenant que je sais*, Les tréteaux de France > du 2 au 5 avril 2024 (6 représentations scolaires et 1 représentation tout public le 4 avril à 20h30),
- *Une sortie de résidence : Eddy*, Le Cri Dévot > le 4 avril 2024 à 18h30 (1 représentation tout public).

Une séance de cinéma est programmée en partenariat avec le Cinéma Alain Resnais.

L'artiste plasticien Laurent Bonneau est accueilli durant la semaine pour des rencontres et un workshop, en partenariat avec le Réseau des Bibliothèques du Clermontais.

2.1 Une résidence d'artistes

La compagnie *Le Cri dévot* est accueillie du 25 au 29 mars 2024, pour la création de leur spectacle en espace public *Eddy*, dans la chapelle des pénitents. Cette résidence donnera lieu à une présentation publique de l'étape de travail le jeudi 4 avril dans l'enceinte du lycée. Celle-ci fera l'objet d'une convention de résidence tripartite.

2.3 Un Projet de pratique artistique pour les élèves en option Théâtre

Le **Théâtre** prend en charge les intervenants (Brice Carayol et Luc Sabot) Théâtre encadrant les élèves inscrits à l'option Théâtre de la seconde à la Terminale.

Article 3 : Droits et obligations des parties

3.1 Engagements du Théâtre

Le Théâtre s'engage à réaliser les actions décrites dans l'article 2, pour lesquelles il dispose du droit de représentation et s'est assuré du concours des artistes dont il est l'employeur.

Le Théâtre mettra à disposition le personnel administratif du Théâtre afin d'assurer dans les meilleures conditions possibles la réalisation des manifestations prévues.

Le Théâtre prendra en charge le personnel technique et mettra à disposition le matériel scénique nécessaire au bon déroulement des spectacles.

Le Théâtre organisera et gérera la billetterie pour les représentations tout public.

Participation financière du Théâtre

Le Théâtre prend en charge 90 heures d'interventions de Brice Carayol et Luc sabot pour les options Théâtre et les transports des intervenants.

Le Théâtre prend en charge une partie du coût des contrats de cession des spectacles, des déplacements, repas et hébergement des compagnies, du gardiennage éventuel du site ainsi que les droits d'auteurs, soit tous les autres frais non pris en charge par le Lycée via Le Pass Culture (Cf article 3.2.)

3.2 Engagements du Lycée

Mise à disposition des lieux

Le Lycée s'engage à fournir, pour les manifestations prévues dans son enceinte, un lieu d'intervention en ordre de marche et d'assurer le service général et de sécurité du lieu.

Participation financière du lycée

Le lycée finance le spectacle ***PECS*** de la compagnie Le cri de l'armoire sur la base de **527,5 TTC via le Pass culture sur la base des offres émises par la compagnie**.

Le lycée finance la billetterie des sorties aux spectacles sur la base de **6€ par élève, via le Pass culture sur la base des offres émises par le Théâtre.**

Pour « Artistes au lycée » Le Lycée finance :

- La représentation du spectacle ***Boum !*** de la compagnie Ussé Inné sur la base de **1500 € HT / 1582.50 € TTC,**
- 6 représentations de ***Maintenant que je sais*** de la compagnie Olivier Letellier – Tréteaux de France : sur la base de 6 x 900€ = **5400 € HT / 5697 € TTC,**
- Une partie du transport de l'équipe artistique et technique de la compagnie Olivier Letellier – Tréteaux de France : sur la base de **300€ HT / 316.50€ TTC,**
- Les places de cinéma pour la séance du mardi 2 avril au Cinéma Alain Resnais de Clermont l'Hérault : sur la base de **400€ TTC.**

Soit pour Artistes au lycée : **7996.00 € via le Pass culture sur la base des offres émises par les compagnies et le Cinéma Alain Resnais**.

Article 4 : Assurances

Le Théâtre rattaché à La Communauté de communes du Clermontais, devra assurer les biens mobiliers dont elle aura l'usage ainsi que l'ensemble des risques locatifs (dégradations, vol, incendie). Elle garantira sa responsabilité civile pour tous les accidents et dommages susceptibles de survenir du fait de ses activités dans les lieux mis à sa disposition. Elle respectera les consignes incendie et veillera à ce que le public accueilli ne se livre à aucune dégradation ou vol.

Article 5 : Annulation – Force majeure

La présente convention ne pourra être résiliée qu'en cas de force majeure par lettre recommandée avec accusé de réception par l'une ou l'autre des parties.

Article 6 : Compétences juridiques

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du tribunal compétent, après épuisement des voies amiables.

Fait à Clermont l'Hérault, le 20 mars 2024

Pour le Lycée René Gosse,
Le Proviseur,

Jean-Yves VIAIN

Pour le Théâtre le Sillon,
Le Président de la Communauté de communes du Clermontais,

Claude REVEL